Avril 2014
N°401
VERSION
INTEGRALE

Villejust Informations

A la Une ...

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2014

Suite aux élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars dernier, nous vous proposons de découvrir les résultats de la commune de VILLEJUST :

RESULTATS	1er tour	2ème tour
Nombre d'électeurs inscrits	1438	1438
Nombre d'émargements	1017	1014
Nombre d'enveloppes trouvés dans l'urne	1017	1014
Nombre de votes par procuration	24	26
Nombre de suffrages exprimés	996	1001

1er tour

NOM DE LA LISTE	TÊTE DE LISTE	VOIX OBTENUES
Ma Ville Juste Autrement	YOLLE Yves	258
Villejust Réussir Demain	COGNEVILLE Henri	264
Une Equipe pour Tous	PLUMERAND Serge	474

2ème tour

NOM DE LA LISTE	TÊTE DE LISTE	VOIX OBTENUES	Sièges pourvus	
			Conseillers Municipaux	Conseillers Communautaires
Ma Ville Juste Autrement	YOLLE Yves	233	2	0
Villejust Réussir Demain	COGNEVILLE Henri	280	2	0
Une Equipe pour Tous	PLUMERAND Serge	488	15	2

Dans ce numéro

Infos administratives 2 à 3
Cadre de vie 4 à 5
Associations, Loisirs 6 à 11
Infos pratiques 11 à 12

NB : ce bulletin municipal n'est édité qu'en version intégrale

Informations administratives

MAIRIE
FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

En raison des fêtes et vacances à venir,

les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le **samedi 19 avril 2014 (exceptionnel)**
- Le **lundi 21 avril 2014** ***Pâques*** **(férié)**
- Le **jeudi 1er mai 2014 (férié)**
- Le **jeudi 8 mai 2014 (férié)**
- Le **jeudi 29 mai 2014** ***Ascension*** **(férié)**
- Le **samedi 07 juin 2014 (exceptionnel)**
- Le **lundi 09 juin 2014** ***Pentecôte*** **(férié)**

La bibliothèque municipale sera fermée :

- Du **mardi 15** au **samedi 19 avril 2014** inclus
- Le **vendredi 9 mai 2014**

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Les habitants de VILLEJUST sont conviés à commémorer le 69ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 avec la municipalité et les Anciens Combattants.

Cette cérémonie aura lieu au Monument aux Morts, Place de l'Eglise.

A cette occasion, nous nous rassemblerons *le jeudi 8 mai 2014 devant la mairie à 11h00*.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi en Mairie, Salle du Conseil.

SORTIE DE LA NOUVELLE « CARTE JEUNE », 11ème ANNEE D'EXISTENCE

La Carte jeune souffle sa 11e bougie. Depuis l'année dernière, elle offre aux Essonniens de 16 à 18 ans de nouveaux services. Ils sont à découvrir sur le portail web jeunesse du département : www.yatou91.fr

Pour en faciliter l'accès, elle est désormais gratuite. Elle s'appuie sur une plateforme dématérialisée, incluse sur le site yatou91.fr, qui permet une adhésion au dispositif aussi rapide que simple, jusqu'au 30 septembre. Elle peut également être souscrite auprès du Conseil général par courrier, auprès des partenaires jeunesse (points informations jeunesse, missions locales, etc.).

Les 5 packs de la Carte Jeune

Le pack "prévention conduite" : il permet de financer le permis de conduire. La possibilité d'épargner jusqu'à trois ans de crédits Carte Jeune permettra aux jeunes de bénéficier d'un financement réel plus important pour faire face au coût du permis de conduire.

Le pack "mobilité" : il permet le financement de la mobilité des jeunes dans leurs déplacements quotidiens ou occasionnels, du local à l'international. A titre d'exemple sont intégrés : les transports collectifs, la carte imagin'R, les agences de voyage, et bientôt la carte inter-rail de la SNCF.

Le pack "formation et découverte" : il regroupe les frais d'adhésion à une association sportive ou culturelle, l'achat de places de manifestations des équipements partenaires des politiques sportives et culturelles du Conseil général et l'achat aux rayons librairie de partenaires.

Le pack "projet" : cette « bourse aux projets » permet un accompagnement individualisé des jeunes dans leurs projets. Elle peut être couplée au dispositif « Sac ados ». Ce pack permettra ainsi un meilleur accompagnement des jeunes par la collectivité, favorisera leur autonomie et participera activement à la faisabilité de projets dont les jeunes sont à l'initiative, quelque soit leur nature (solidarité internationale, initiatives locales, groupes musicaux…).

Le pack "nouvelles technologies" : exclusivement pour les jeunes de 16 ans, ce pack permet au jeune de disposer, par cumul anticipé des droits ouverts par la Carte jeune, d'une tablette numérique ou d'un netbook.

CÂLINS MATINS CRECHES S'IMPLANTE A VILLEJUST – PARC DES 2 LACS (CRECHE MULTI-ACCUEIL PRIVEE)

La commune de Villejust et la société Câlins Matins Crèches annoncent l'ouverture d'une crèche de 48 places au dernier trimestre 2014.

Après trois expériences réussies en Essonne et dans les Hauts-de-Seine (Wissous, Massy et Antony), c'est à Villejust que Câlins Matins Crèches, créateur et gestionnaire de crèches inter-entreprises, ouvrira ses portes avant la fin de cette année.

Le nouvel établissement sera situé sur l'avenue des 2 Lacs, positionnement stratégique pour répondre aux besoins des entreprises implantées localement.
Les parents-salariés et les entreprises bénéficieront ainsi de nouveaux avantages : une plus grande disponibilité d'esprit pour les premiers et un avantage distinctif qui permet d'attirer de nouvelles compétences tout en favorisant l'égalité professionnelle pour les secondes. De plus, avec le Crédit Impôt Famille à 50%, c'est près de 83% des frais de réservation qui sont pris en charge par l'Etat.

Développement durable et projet éducatif

Construction de 590 m2, la crèche Câlins Matins accueillera 48 enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en trois unités de vie pour l'accueil des bébés, des moyens et des grands. Structure neuve, moderne, spacieuse et colorée, la crèche bénéficiera également d'un jardin aménagé d'une surface de 715 m². L'amplitude horaire étendue, allant de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi, est conçue pour permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Evelyne Chevallier, fondatrice de Câlins Matins Crèches, en explique le concept : « *Le modèle de CMC est innovant car totalement orienté développement durable, avec une réelle démarche qualité pour répondre aux besoins des familles, des collectivités et des entreprises, par le choix des emplacements, des constructions et des aménagements, mais aussi par une exploitation des crèches qui nous est propre. Tout est conçu pour et autour de l'éveil de l'enfant selon son propre rythme, c'est un axe fondamental de notre projet éducatif* ».

La crèche de Villejust est une parfaite illustration de ces particularités, notamment écologiques. De sa construction en bois résulteront de réelles réductions de la consommation énergétique et de la pollution sonore.

Agréée par la PMI (protection maternelle et infantile) et conventionnée par la CAF de l'Essonne, la troisième crèche Câlins Matins Crèches du département propose un coût pour les familles identique à celui des crèches municipales.
Pour réserver des places, contacter le 01.83.63.60.80.

A propos de Câlins Matins Crèches
Câlins Matins Crèches, précurseur dans la création et la gestion de crèches inter-entreprises, a été créée par Evelyne Chevallier en 2009. La société a créé 44 emplois avec trois établissements ouverts à ce jour. Quatre projets d'ouvertures prochaines en Ile-de-France sont en cours.

REGLEMENTATION
CONCERNANT LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, notamment de particules contenant des composés cancérigènes.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental de l'Essonne interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ou de tout autre déchet. Conformément à la circulaire n°2011-431 du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, **les déchets verts produits par les particuliers constituent des déchets ménagers.**

En conséquence, leur brûlage à l'air libre reste interdit.

FORMATIONS COMPOSTAGE
ET LOMBRICOMPOSTAGE

Et si vous réduisiez vos déchets grâce au compostage ?
30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton, …
Pourquoi ne pas en faire du compost 100% naturel et gratuit ?

Comment ? Le SIOM, en partenariat avec votre mairie, organise tout au long de l'année des formations compostage à l'issue desquelles vous récupérez un composteur ou un lombricomposteur (pour les personnes vivant en appartement ou ayant un petit jardin).

Combien ça coûte ? **Les formations sont gratuites**. Le SIOM demande seulement une participation financière de 15€ pour le composteur de 400l ou le lombricomposteur et de 20€ pour le composteur de 800l.

Est-ce difficile ? Le compostage est à la portée de chacun et le SIOM vous propose également un accompagnement et un suivi personnalisé afin de garantir le succès de votre démarche.

Pour plus de renseignements ou pour toute inscription
Tél. : 01.64.53.30.22 ou prevention@siom.fr - www.siom.fr

Règlement sur les déchets verts

Lors des divers travaux dans son jardin, tels que l'élagage des arbres, des arbustes et des haies ou la tonte du gazon, des déchets verts s'accumulent.

Selon le règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre de déchets verts tels que ceux cités ci-dessus n'est pas autorisé, sous peine d'amende.

RAPPEL : le ramassage des déchets végétaux s'effectue tous les mardis après-midi (sauf période hivernale)
Voir site du SIOM : http://www.siom.fr

Quelques règles pour planter et tailler vos arbres et haies

Pour les plantes de moins de 2 mètres :
Elles doivent être à 0,50 mètre de la voie communale ou de la propriété du voisin.

Pour les arbres de plus de 2 mètres :
Ils doivent être à 2 mètres de la voie communale ou de la propriété voisine.

Les branches et racines de vos plantes ne doivent pas dépasser sur la propriété de vos voisins, ni sur la voie publique.

Bruits de voisinage

Attention aux bruits de voisinage (art. R48-2 du code de la santé publique)
Il convient de rappeler certaines règles de vie en communauté. Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons ou aux animaux dont nous avons la garde.

Dès lors que ces bruits sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, ceux-ci peuvent porter atteinte au droit et à la tranquillité de nos voisins.

Les bruits de tondeuse font partie des troubles de voisinage les plus fréquents.
En vertu de la loi du 31 décembre 1992 et du décret du 18 avril 1995, les bruits de tondeuse peuvent être sanctionnés s'ils sont de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Animaux domestiques

Les propriétaires et détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins de jour comme de nuit.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée ne devienne pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il y a une seule solution, ramasser les déjections canines.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet en plastique !!!

ACTION SECURITE ROUTIERE , VILLEJUST SE MOBILISE

OUVERTE AUX JEUNES DE VILLEJUST DE 6 à 14 ANS SUR INSCRIPTION

La municipalité de VILLEJUST organise pour la 2ème année en partenariat avec l'Automobile Club de l'Ouest et la préfecture, dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routiere ,un Critérium du Jeune Conducteur au gymnase de la poupardière

le SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 MAI 2014

Les objectifs de cette action sont de sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant. Le dispositif itinérant de l'Automobile Club de l'Ouest se déplace dans toute la France pour aller à la rencontre des jeunes afin de leur apprendre de façon ludique les règles fondamentales de la sécurité routière

UN ATELIER PRATIQUE par tranche d'âge où les enfants pourront prendre les commandes de QUADS (6-8 ANS), VOITURES (9-11 ans) et SCOOTERS (12-14 ans) tous électriques, ainsi qu'un ATELIER THEORIQUE « cours vidéo » animé par un moniteur diplômé

L'ATELIER PRATIQUE ET L'ATELIER THEORIQUE dureront 1h00.

25 enfants par session

Organisation d'une FINALE le dimanche à 15h45 des premiers de chaque catégorie

PLANNING:

Samedi 10 MAI 2014

9H à 10H	6 à 8 ans
10H15 à 11H15	6 à 8 ans
11H30 à 12H30	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	9 à 11 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45 à 16H45	12 à 14 ans

Dimanche 11 MAI 2014

9H à 10H	6 à 8 ans
10H15 à 11H15	6 à 8 ans
11H30 à 12H30	9 à 11 ans
13H30 à 14H30	6 à 8 ans
14H45 à 15H45	12 à 14 ans
15H45	FINALE

***Pour participer** au critérium, choisissez un créneau horaire selon l'âge de votre enfant et remplissez le coupon d'inscription ci-dessous.*

***A la suite de votre inscription** vous recevrez par mail ou par courrier votre confirmation d'inscription vous indiquant le jour et l'heure de passage.*

ATTENTION

seuls 25 enfants par session, inscriptions par ordre d'arrivée et selon les possibilités. Si la session que vous choisissez est déjà complète nous vous proposerons un autre créneau horaire.

L'autorisation parentale obligatoire est à remplir également.

Pour rappel, **bien que la municipalité est contractée une assurance lui permettant d'assurer ces journées, nous vous rappelons que chaque participant doit posséder une assurance responsabilité civile en cas de problème.**

✂.....

Coupon d'inscription à retourner IMPERATIVEMENT avant le 02 MAI 2014 en Mairie à l'attention de Mlle FERNANDES Cécile.

ENFANT	
NOM	
PRENOM	
AGE	
JOUR CHOISI	
CRENEAU HORAIRE CHOISI	
ADRESSE POSTALE	
Mail	
Téléphone portable des parents	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

Autorise mon fils ou ma fille ..... à participer aux épreuves du critérium du jeune conducteur organisé par la commune de villejust

A ..... Le ..... Signature

LA CLE DE SOL – TREMPLIN ROCK LE 30 AVRIL A 21H00 A L'ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES

VIDE-GRENIERS - RAPPEL
PARC DU CHÂTEAU DU BOIS COURTIN

Le vide-greniers se déroulera dans le Parc du Château du Bois Courtin **le samedi 24 mai 2014.**

Ouvert au public de 8h00 à 18h00. Restauration sur place et buvette le midi.

Les formulaires d'inscriptions peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur notre site internet www.mairie-villejust.fr ***depuis le 7 avril dernier jusqu'au samedi 24 mai 2014 inclus***.

Durant cette période, seuls les chèques libellés à l'ordre du Trésor Public seront acceptés comme moyen de paiement.

Le jour du vide-greniers, les billets achetés pourront être réglés par chèque ou numéraire.

Tarifs des emplacements

Intra-muros

Piétons	**10,00 € les 2 ml**
Voiture	**20,00 € les 4 ml**
Voiture + remorque	**30,00 € les 6 ml**
Fourgon	**30,00 € les 6 ml**
Camion	**30,00 € les 6 ml**

Extra-muros

Piétons	**16,00 € les 2 ml**
Voiture	**32,00 € les 4 ml**
Voiture + remorque	**48,00 € les 6 ml**
Fourgon	**48,00 € les 6 ml**
Camion	**48,00 € les 6 ml**

REGARDS EN ARRIERE ET LES AMIS DE SAINT-JULIEN

Villejust et son histoire :
l' église Saint-Julien

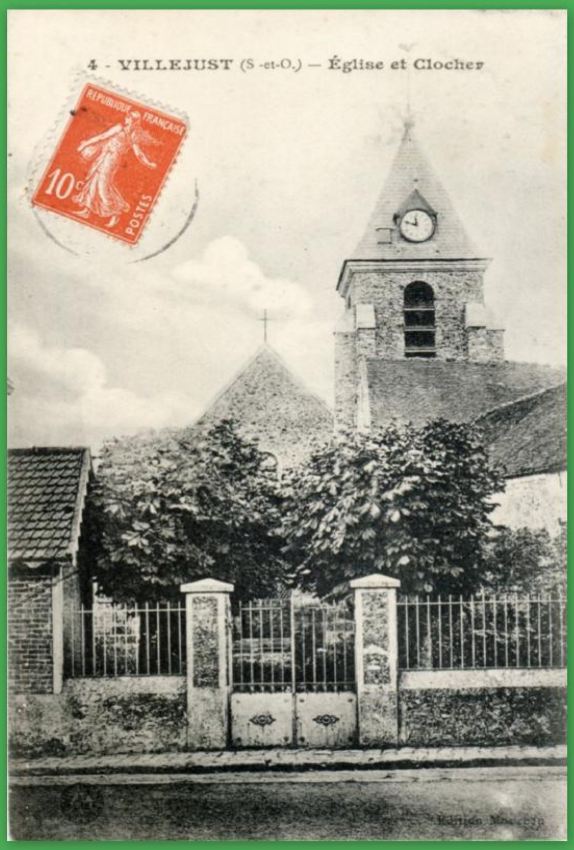

Regards en arrière **et** ***Les amis de Saint-Julien***
vous invitent à la conférence
donnée par le Père Frédéric GATINEAU,
curé de Longpont-sur-Orge et historien.

Dimanche 11 mai 2014
à 15 h 00
Eglise Saint-Julien
91140 Villejust

Entrée gratuite

Rejoignez-nous sur Facebook

Regards en arrière
asso.villejust@free.fr

Regards en arrière

RANDONNEES PEDESTRES

Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 14 avril	Villiers le Bâcle	avec Michèle
Lundi 21 avril	**Pâques**	**Pas de rando**
Lundi 28 avril	Chemin Jean Racine	avec Karen
Lundi 5 mai	Vauboyen	avec Michèle
Lundi 12 mai	L'Orge	avec Annick
Lundi 19 mai	Souzy La Briche	avec Annick
Lundi 26 mai	St Cyr/Dourdan	avec Michèle

Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis
Pour tout renseignement, veuillez contacter **Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.**

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com
Claudine LEGGIERI - Association Gymnastique Volontaire

Informations pratiques

OBJETS TROUVES

Un blouson en cuir de marque GUESS a été oublié dans la Salle du Conseil lors des élections municipales du dimanche 23 mars dernier (voir photo ci-dessous)

Les objets trouvés sont à votre disposition à l'accueil de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 01.69.31.74.00 (accueil)

Informations pratiques

Associations

Pour la parution du n°402, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le 30 avril 2014

Ramassage des encombrants

Vendredi 11 avril 2014

Vendredi 9 mai 2014

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :
www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	**01.69.31.74.40**
Affaires générales – Etat civil	**01.69.31.74.43**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00
	de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	**01.69.31.74.42**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00
	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Attention, fermeture le mercredi	
Urbanisme	**01.69.31.74.46**
Ouvert du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	**01.69.31.74.46**
Fax	**01.60.14.65.82**

Renouvellement du Conseil Municipal

Serge PLUMERAND	Maire
Igor TRICKOVSKI	1er Adjoint
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2ème Adjointe
Didier MEZIERES	3ème Adjoint
Estelle QUADJOVIE	4ème Adjointe
Sauveur CONCORDIA	5ème Adjoint

Plus d'informations vous seront communiquées dans un fascicule qui sera distribué en boîte aux lettres très prochainement

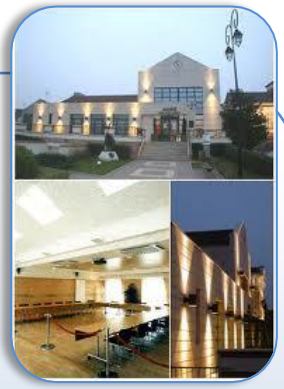

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :
Liliane GASPARIK
Contact :
gasparik.liliane@mairie-villejust.fr